

**SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement**

**Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)**

**Cycle de Plans de gestion III - 2022-2027**

## Fiche de caractérisation de la masse d'eau de surface

**DE09R**

**Dendre canalisée**

**District hydrographique international de l'Escaut**

**V 2.0 - 2022**

*Données issues des états des lieux 2018/2019 des troisièmes Plans de gestion*

**Avertissement**

*Nous vous remercions pour votre intérêt pour les fiches de caractérisation des masses d'eau de surface wallonnes.*

*Ces fiches sont un support aux troisièmes Plans de gestion relatifs à la Directive-cadre sur l'Eau. Elles sont produites par la Direction des Eaux de Surface du SPWARNE. Toutes questions ou suggestions relatives à leurs contenus peuvent être adressées à « [eau@spw.wallonie.be](mailto:eau@spw.wallonie.be) ».*

**Qualité de l'information - Limitation de responsabilité**

*Bien que le plus grand soin ait été apporté au développement de ces fiches, le SPW ne peut garantir l'exactitude ni l'exhaustivité de la totalité des informations qu'elles contiennent, dans la mesure où les sources de données et d'informations sont multiples, évolutives et parfois externes.*

*S'agissant d'informations et de documents qui font l'objet d'une publication officielle, seuls font foi les textes publiés au Moniteur belge.*

# Tables des matières

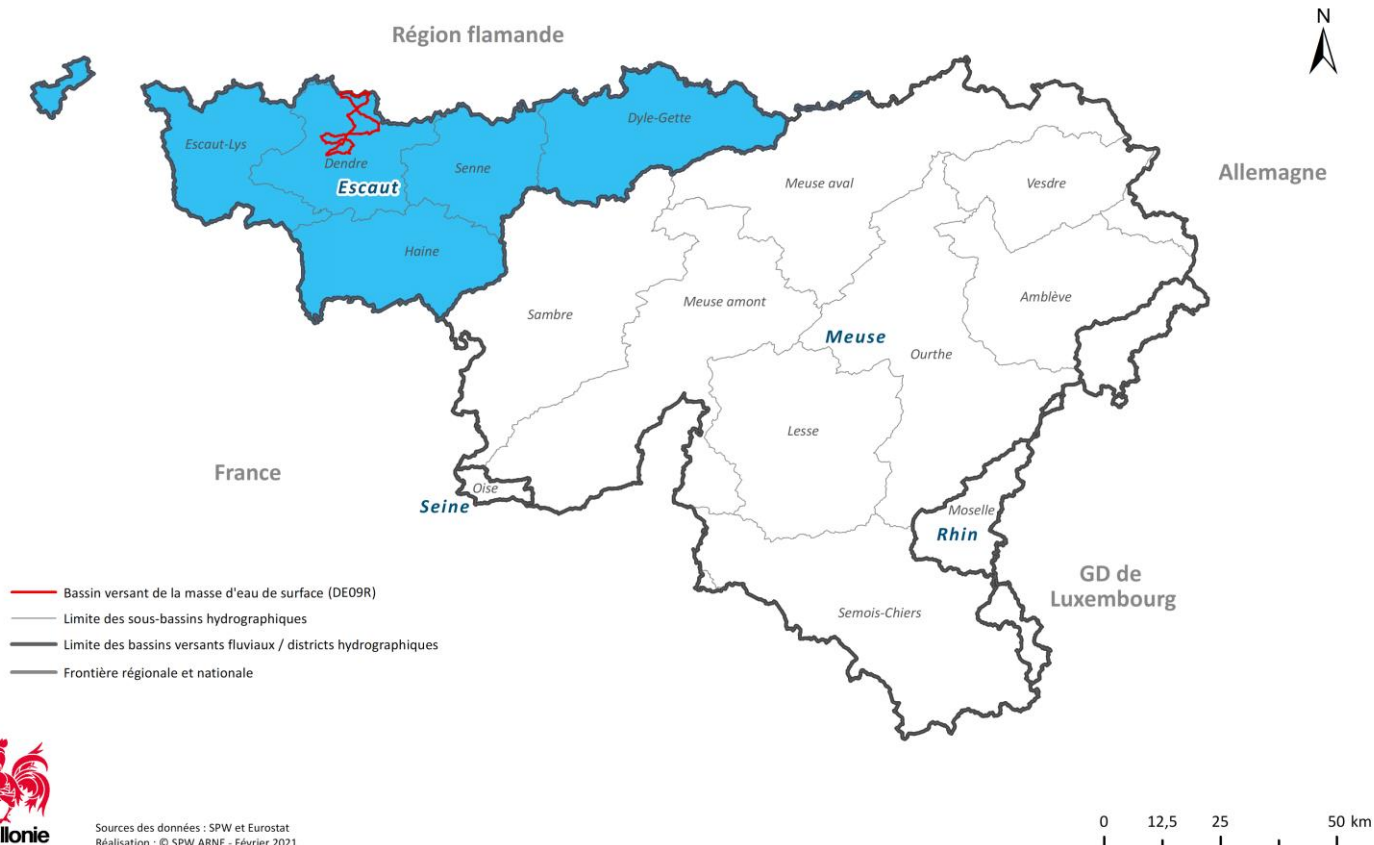
<b>1. Caractéristiques générales de la masse d'eau</b>	3
1.1 Généralités	3
1.2 Localisation	3
1.3 Communes associées	4
1.4 Cours d'eau associés	4
1.5 Masses d'eau souterraines associées	4
1.6 Occupation du sol	5
1.7 Utilisation du sol	6
<b>2. Assainissement et épuration</b>	7
2.1 Généralités	7
2.2 Liste des stations d'épuration	7
<b>3. Agriculture</b>	8
3.1 Répartition de la surface agricole utile	8
3.2 Parcelles agricoles	8
3.3 Parcelles forestières	8
3.4 Utilisation de pesticides	8
3.5 Flux N, P et sédiments vers les eaux de surface - EPICgrid	9
<b>4. Industrie</b>	10
4.1 Répartition par secteur industriel	10
4.2 Autres indicateurs	10
4.3 Sites pollués	11
4.4 Obstacles à la circulation des poissons	12
<b>5. Activités récréatives</b>	13
5.1 Répartition par secteur touristique	13
5.2 Charges estimées générées, cumulées par secteur touristique	13
5.3 Zones de baignade	13
5.4 Kayak	13
<b>6. Zones protégées</b>	14
6.1 Zones sensibles et zones vulnérables	14
6.2 Natura 2000, captages etc.	14
<b>7. Inondations</b>	15
7.1 Aléas d'inondations	15
<b>8. Etats et objectifs environnementaux</b>	16
8.1 Points de contrôle	16
8.2 Etat écologique	16
8.3 Etat chimique	16
8.4 Objectifs environnementaux	16
<b>9. Programme de mesures</b>	17

## 1. Caractéristiques générales de la masse d'eau

### 1.1 Généralités

Nom :	Dendre canalisée	Type :	Rivière
Typologie :	Rivières limoneuses à pente faible	<b>Ce n'est pas une tête de bassin</b>	
Masse d'eau :	<b>Fortement modifiée</b>		
	<b>La masse d'eau est frontalière avec la Région flamande</b>		

### 1.2 Localisation



Superficie du bassin versant: 48km<sup>2</sup> (1.3% du district)

Linéaire de la masse d'eau: 20km

Population totale dans le bassin versant: 16438 habitants (1.3% du district)

Densité de la population dans le bassin versant: 344 habitants/km<sup>2</sup>

eau.wallonie.be

### 1.3 Communes associées

**Note :** seules les communes avec minimum 50 ha de correspondance avec le bassin versant de la masse d'eau sont listées.

Ath	18.53 km <sup>2</sup>	38.8%
Lessines	28.53 km <sup>2</sup>	59.7%
Silly	0.69 km <sup>2</sup>	1.5%

### 1.4 Cours d'eau associés

Le bassin versant de cette masse d'eau contient les cours d'eau suivants :

La Dendre canalisée (Codes ORI : 984240 et 987240) depuis la confluence de la Dendre occidentale et de la Dendre orientale jusqu'à la frontière avec la Région flamande

### 1.5 Masses d'eau souterraine associées

**Note :** des masses d'eau souterraine superposées sont des masses d'eau qui se superposent verticalement et dont les aquifères sont séparés par une ou plusieurs couches peu perméables: masse d'eau supérieure et masse d'eau inférieure.

Seules les masses d'eau souterraine ayant un minimum de correspondance de 20ha avec le bassin versant de masse d'eau de surface sont listées.

\* : pourcentage cumulé des superficies des masses d'eau souterraine dans le bassin versant de la masse d'eau de surface

Nombre des masses d'eau souterraine, en tout ou en partie, dans le bassin versant de la masse d'eau de surface : 2

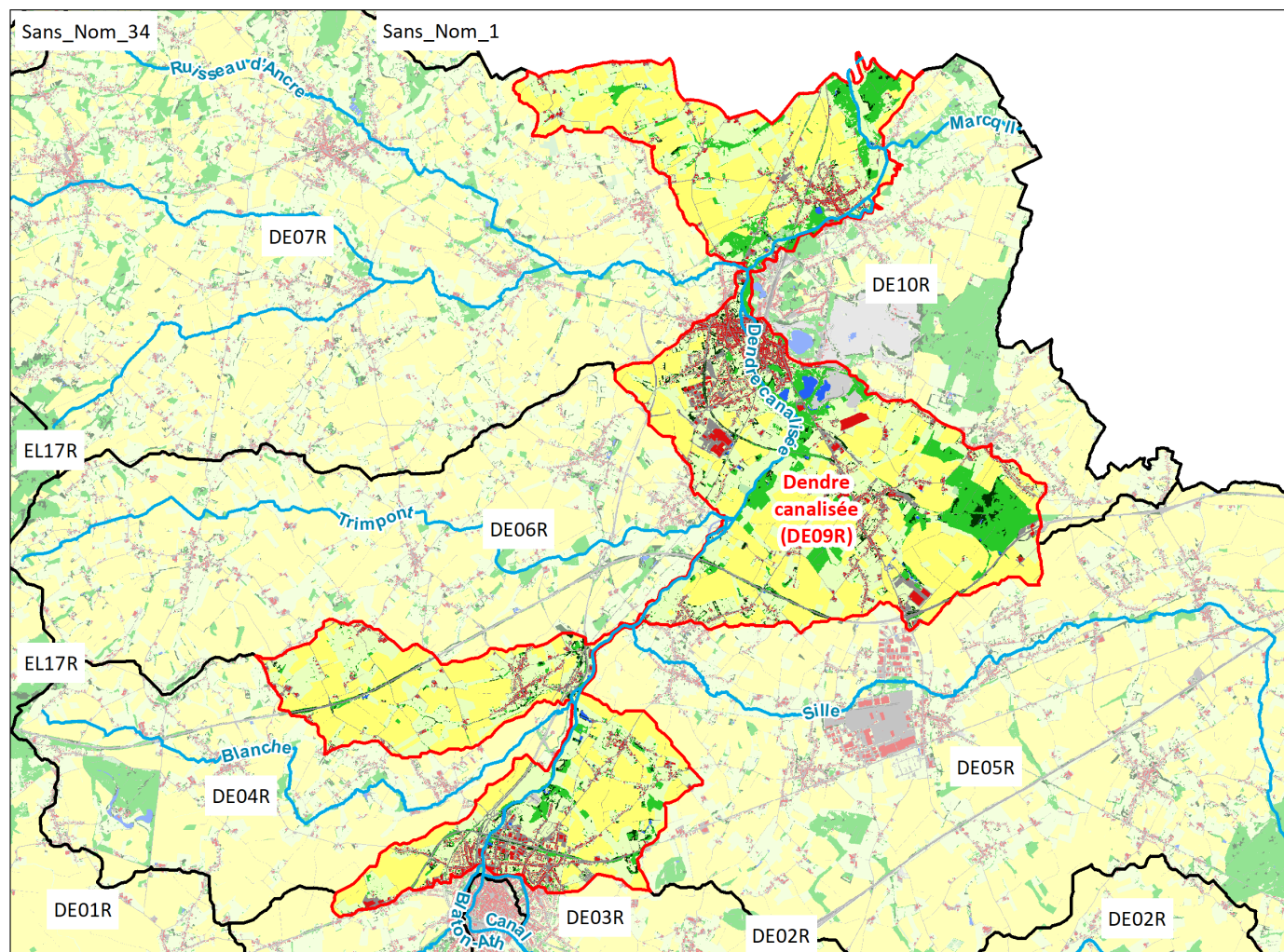
Ce chiffre correspond au nombre des parties de masses d'eau souterraine associées au bassin versant de la masse d'eau de surface. Ce nombre exclut néanmoins les masses d'eau souterraines virtuelles BERWE017, BERWM015 et BERWM016 qui peuvent être assimilées à l'absence de masse d'eau souterraine (terrains non aquifères).

Masse d'eau souterraine supérieure		Masse d'eau souterraine inférieure)	% dans le BV*
BERWE013	Calcaires de Peruwelz-Ath-Soignies		4.8%
BERWE160	Socle du Brabant		95.2%

eau.wallonie.be

## 1.6 Occupation du sol

- Note :**
- Couvert herbacé en rotation dans l'année : cette classe reprend les parcelles combinant un couvert herbacé une partie de l'année et un sol nu temporairement mis à nu. On y retrouve toutes les cultures annuelles, ainsi que les prairies temporaires succédant à une culture annuelle.
  - Couvert herbacé toute l'année : cette classe reprend tous les sols recouverts par de la végétation herbacée tout au long de l'année. Cette végétation peut être d'origine naturelle (landes, mégaphorbiaies, tourbières, pelouses naturelles, végétation rudérale recolonisant une friche, une ancienne coupe à blanc, etc.), agricole (prés et prairies non labourés dans la saison) ou artificielle (jardins, terrains de sport, parcs, etc.).



### Occupation du sol

#### Classes avec couvert végétal

- Couvert herbacé en rotation dans l'année
- Couvert herbacé toute l'année
- Feuillus (> 3m)
- Feuillus (≤3m)
- Résineux (> 3m)
- Résineux (≤3m)

#### Classes sans couvert végétal

- Revêtement artificiel au sol
- Réseau ferroviaire

#### Constructions artificielles

- Constructions artificielles hors sol
- Serres

#### Terrains naturels

- Eaux de surface
- Sols nus



0 0,75 1,5 3 km

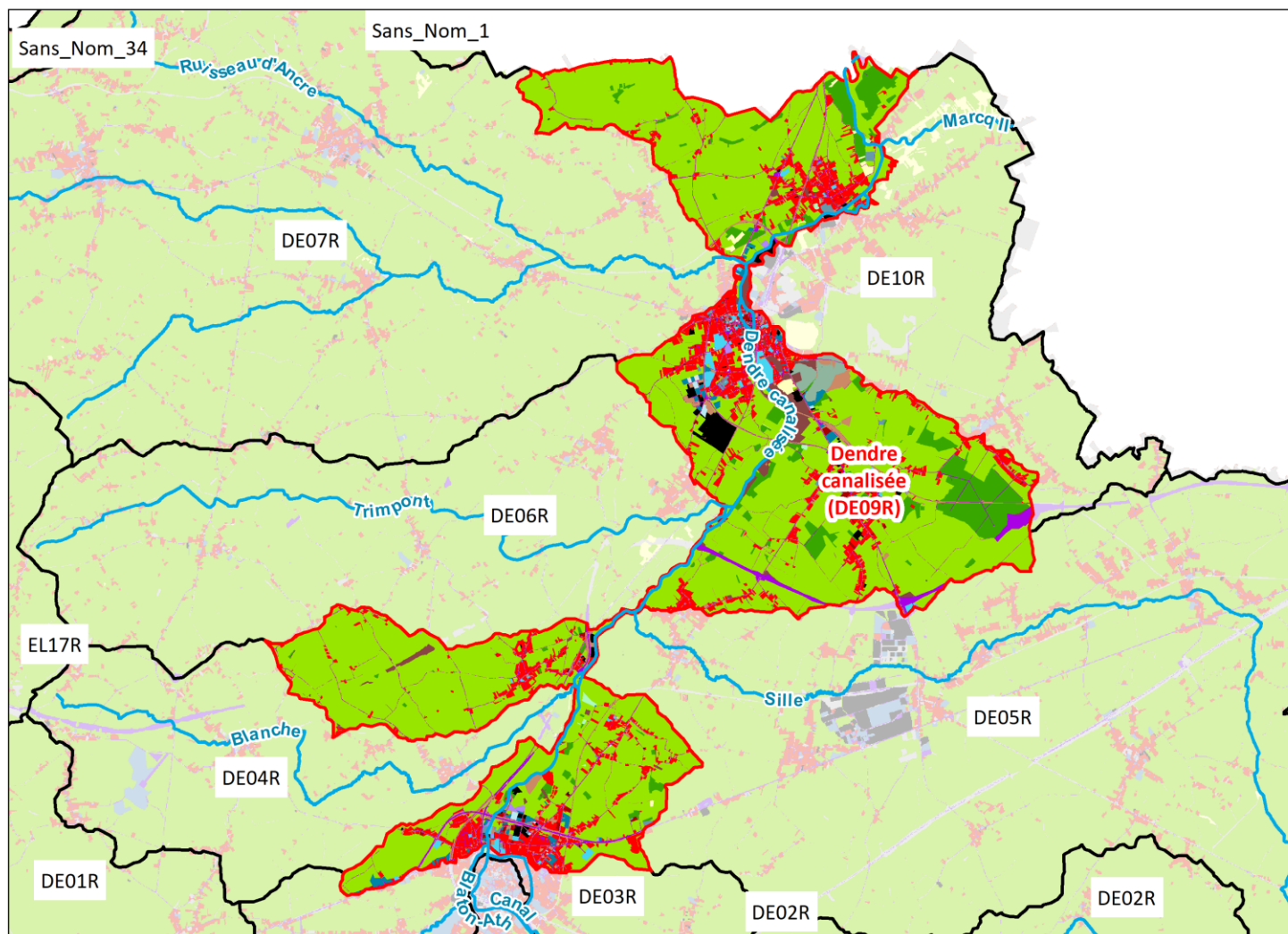


Wallonie

Sources des données : SPW - UCLouvain/ULB/ISseP  
Réalisation : SPW ARNE - Février 2021

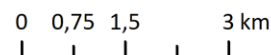
eau.wallonie.be

1.7 Utilisation du sol



**Utilisation du**

<p><b>Production primaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #90EE90; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Agriculture</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #3CB371; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Sylviculture</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #8FBC8F; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Industries extractives</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #90EE90; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Aquaculture et pêche</li> </ul> <p><b>Production secondaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: black; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Industrie de matières</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #808080; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Industrie lourde</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #D3D3D3; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Industrie légère</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #404040; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Production d'énergie</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #A9A9A9; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Production secondaire non définie</li> </ul>	<p><b>Production tertiaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #008080; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Services</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #ADD8E6; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Services financiers, spécialisés et d'information</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #00BFFF; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Services publics</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #4682B4; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Services culturels, de loisirs et récréatifs</li> </ul> <p><b>Réseau de transport, logistique et réseau d'utilité publique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #8A2BE2; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Réseaux de transport</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #DDA0DD; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Services logistiques et services d'entreposage</li> </ul>	<p><b>Réseaux d'utilité publique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #8A2BE2; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Réseaux d'utilité publique</li> </ul> <p><b>Usage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #FF0000; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Usage résidentiel permanent</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #8B0000; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Usage résid. avec autres usages compatibles</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #FF6347; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Autre usage résidentiel</li> </ul> <p><b>Zones</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #FFFF00; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Zones naturelles</li> </ul> <p><b>Autres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #8B4513; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Zones abandonnées</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #D2691E; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Usage inconnu</li> </ul>
---	--	---



Sources des données : SPW - UCLouvain/ULB/ISeP  
Réalisation : SPW ARNE - Février 2021

eau.wallonie.be

## 2. Assainissement et épuration

### 2.1 Généralités

Habitants en assainissement collectif dans le bassin versant: 14469 habitants (88%)

Habitants en assainissement autonome dans le bassin versant: 1969 habitants (12%)

Habitants en assainissement transitoire dans le bassin versant: 0 habitants (0%)

### 2.2 Liste des stations d'épuration

Nombre total des STEP: 2

Nombre de STEP existantes (et à déclasser): 2

Total de leurs capacités nominales: 32250 EH

**Légende:** C = carbone, N = azote, P = phosphore, EH = équivalent habitant

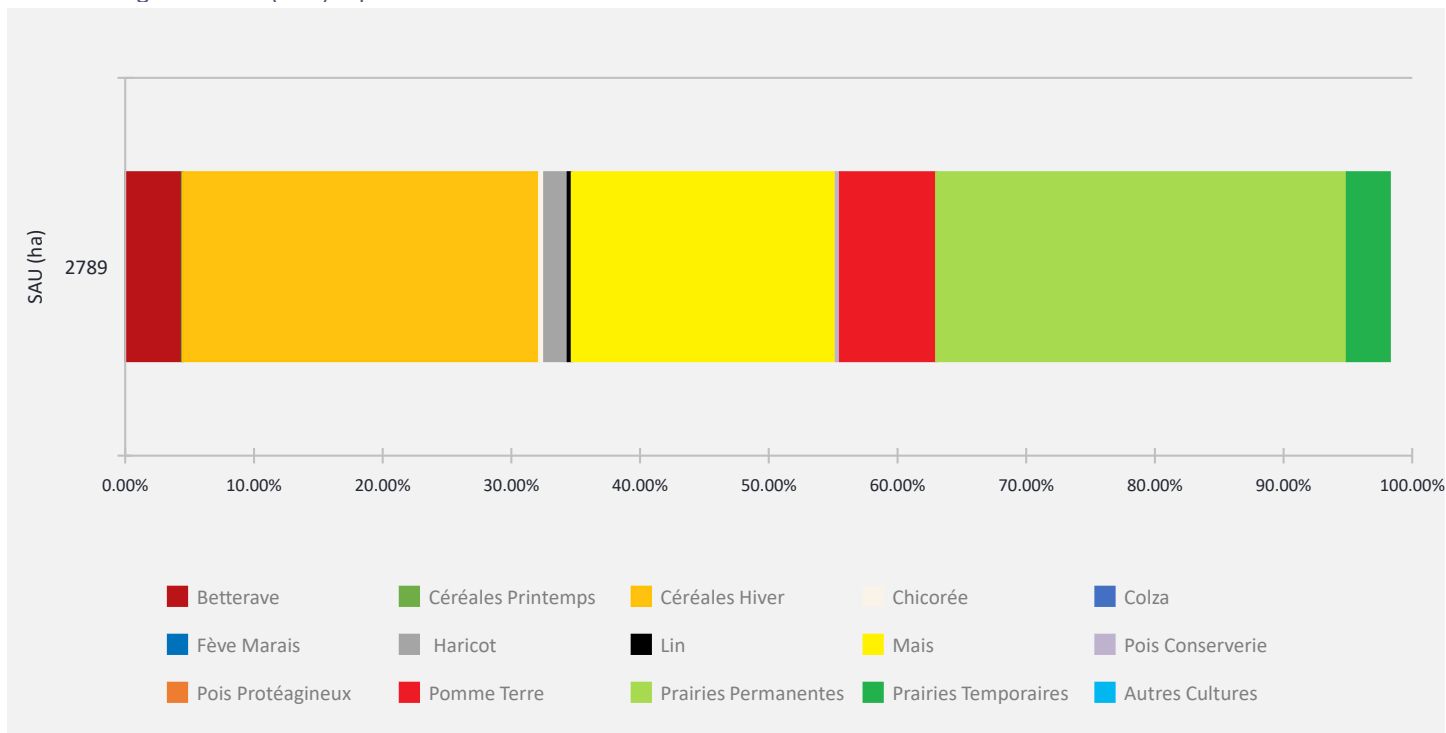
Code	Statut	Bassin technique	Commune	Gestionnaire	Traitement	Capacité (EH)	EH potentiels épurés
51004/01	Existant	ATH	Ath	SPGE	C/N/P	20250	17447
55023/01	Existant	LESSINES	Lessines	SPGE	C/N/P	12000	12224

eau.wallonie.be

### 3. Agriculture

#### 3.1 Répartition de la surface agricole utile

La surface agricole utile (SAU) représente 58% du bassin versant de la masse d'eau.



#### 3.2 Parcelles agricoles

Nombre de parcelles	Superficie totale (ha)	Superficie moyenne (ha)	Part certifiée bio (%)
1706	2786.4	1.6	0.01

#### 3.3 Parcelles forestières

Nombre de parcelles	Superficie totale (ha)	Superficie moyenne (ha)
0	0.0	0.0

#### 3.4 Utilisation de pesticides

**Note :** substances actives de pesticides déclassantes de 2013 à 2018

La quantité de matière active utilisée dans ce bassin versant, par hectare de SAU: 2.9 kg/ha

##### Déclassement pesticide

Aclonifene \_\_\_\_\_

Cypermétrine \_\_\_\_\_

Dichlorvos \_\_\_\_\_

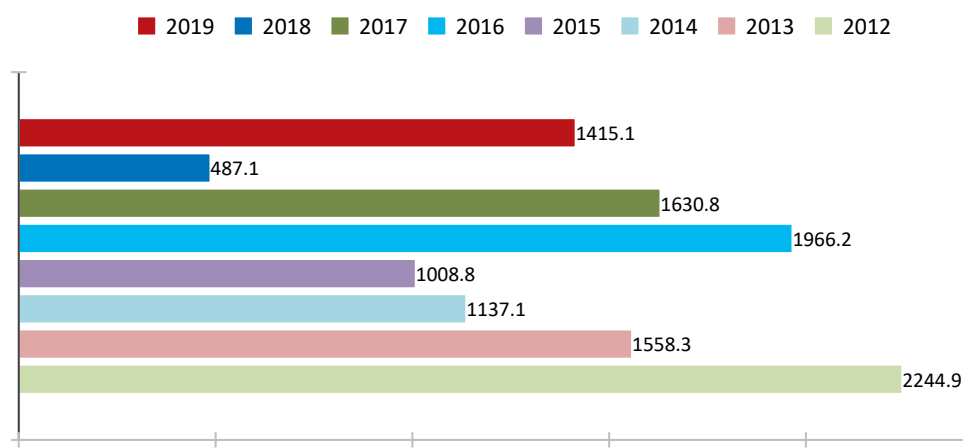
HydrateChoral \_\_\_\_\_

Linuron \_\_\_\_\_

eau.wallonie.be



## 3.5 Flux N, P et sédiments vers les eaux de surface - EPICgrid

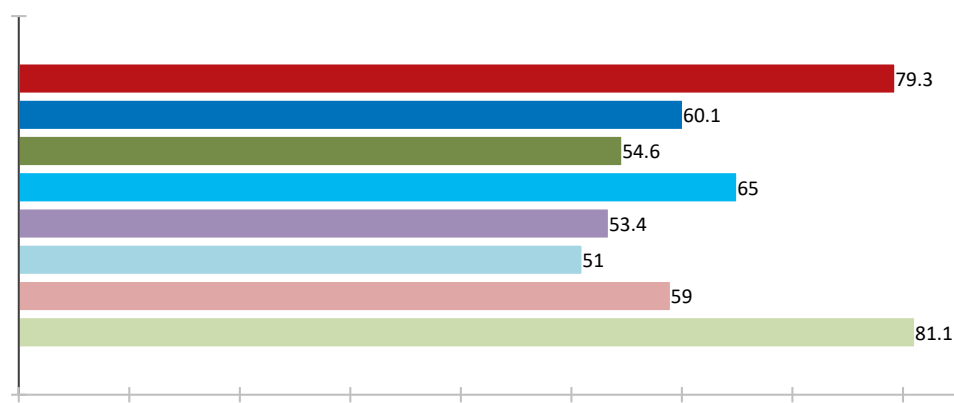


**Flux annuel estimé dans la masse d'eau (t/an)**

**Sédiment**

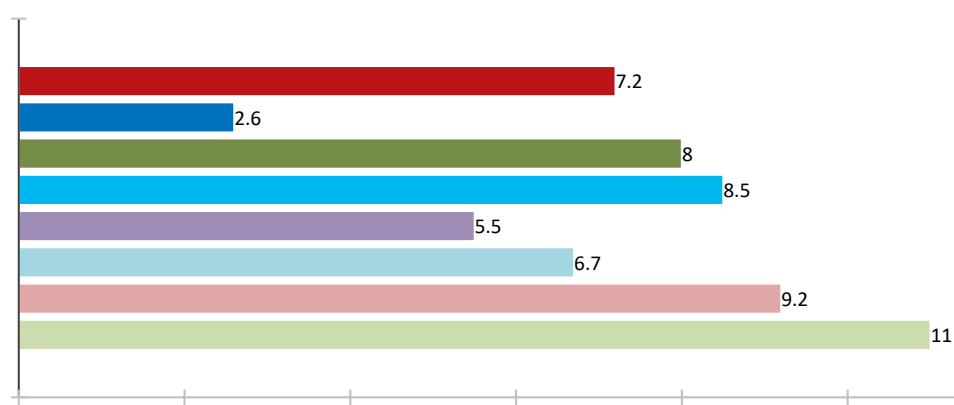
*Rendement en sédiment : quantité de sédiments issue de l'érosion des sols d'un bassin versant qui parvient à son exutoire.*

t/an

**Azote**

*Azote issu de la zone vadose perdu vers les eaux de surface via le ruissellement direct et les flux*

t/an

**Phosphore**

*Phosphore perdu vers les eaux de surface par ruissellement et érosion.*

t/an

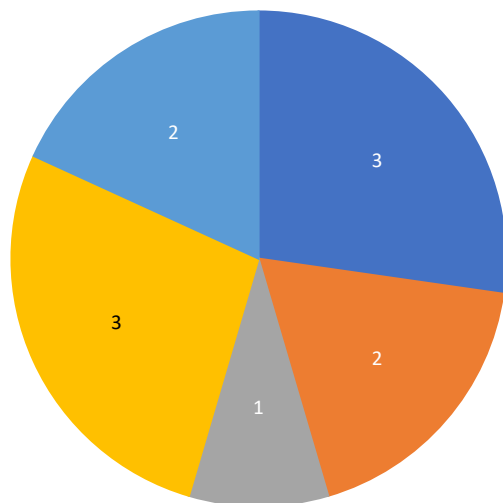
eau.wallonie.be

## 4. Industrie

### 4.1 Répartition par secteur industriel

**Note :** les informations ci-après ne concernent que les industries taxées pour leurs rejets industriels et/ou de refroidissement.

Nombre d'établissements, taxés, par secteur



■ Agroalimentaire ■ Chimie ■ Garages ■ Matériaux ■ Services

Charges totales générées\*

DCO	97.892 t/an
MES	23.9 t/an
N total	17.379 t/an
P total	3.742 t/an
Métaux totaux	56.149 kg/a

\* pour tous les établissements, reliés ou non à l'égoutage.

### 4.2 Autres indicateurs

**Note :** a - centrales privées et publiques présentes dans le bassin versant de la masse d'eau  
 b - site Seveso ou une partie de la surface du site est située dans le bassin versant de la masse d'eau  
 c, d, e - l'exploitant de chaque installation qui entreprend une ou plusieurs des activités mentionnées à l'annexe I du règlement E-PRTR qui atteignent les seuils de capacité applicables indiqués dans ladite annexe communique chaque année à son autorité compétente les données relatives à ses émissions dans l'air dans l'eau et dans le sol. Ces données sont ensuite transmises à la commission européenne et publiées sur le portail des émissions industrielles : <https://industry.eea.europa.eu> \* - quantités mesurées, calculées ou estimées, pour les établissements EPRT

a) Nombre de centrales hydroélectriques: 0

b) Nombre de sites Seveso: 1

c) Nombre d'établissements EPRT: 0

eau.wallonie.be

### 4.3 Sites pollués

**Note :** les données ci-dessus sont à titre indicatif et sont complétées, affinées et mises à jour progressivement. L'utilisation de ces données, issues de la BDS et surtout les croisements faits à l'échelle du bassin versant de la masse d'eau de surface ci-dessus, appellent certaines précautions :

- il peut arriver qu'une même parcelle soit référencée dans des dossiers différents: sources différentes
- certaines parcelles peuvent être à cheval sur plus d'une masse d'eau...
- la pollution peut ne concerner qu'une partie de la parcelle...

#### Parcelles inventoriées en Wallonie au 01/07/2021 à divers stades de gestion de la pollution.

Les parcelles « polluées » ont fait l'objet d'investigations de terrain. Ces investigations de terrain ont donc permis de constater effectivement des dépassements de valeurs réglementaires et donc l'état « pollué » de la parcelle.

Les parcelles « assainies » ont déjà fait l'objet de travaux d'assainissement et/ou mesures de gestion de la pollution permettant de s'assurer de l'absence de menaces graves pour la santé humaine et l'environnement.

Les parcelles « potentiellement polluées », sont celles qui accueillent ou qui ont accueilli une activité ou une installation susceptible de polluer le sol ou les eaux souterraines... L'enregistrement de la parcelle dans l'inventaire ne constitue qu'une information sur une potentielle pollution.

Ces 3 types de parcelles correspondent à des sites qui ont été répertoriés dans le cadre de la mise en œuvre de la Banque de Données de l'Etat des Sols instaurée par le décret du 1er mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols. Les pollutions des sols considérées dans le cadre de cet inventaire de parcelles sont celles dont les sources de pollution sont identifiables et localisables, par opposition aux phénomènes de pollution diffuse (retombées atmosphériques, pollutions d'origine agricole...).

Pour les parcelles « potentiellement polluées », il peut notamment s'agir :

- d'anciens dépotoirs ;
- d'une fraction des "sites à réaménager" (SAR) ayant historiquement accueilli des activités potentiellement polluantes ;
- d'anciennes stations-service ou d'une fraction des sites répertoriés dans le cadre du Règlement général pour la protection de l'environnement ;
- de sites repris dans le champ d'application de la directive IPPC/IED ou de la directive Seveso ;
- de sites identifiés suite à un vaste travail d'exploitation d'archives historiques par différentes sources.

#### Catégories à l'inventaire BDS

**Pêche :** parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret)

**Lavande :** parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret)

Catégorie	Nombre de parcelles dans le district	Superficie globale des parcelles (ha)
Lavande	8863	2108.7
Pêche	18595	13477.9

Catégorie	Statut	Nombre de parcelles dans la masse d'eau	Superficie globale des parcelles (ha)
Lavande	Potentiellement pollué	55	15.4
Pêche	Assaini	28	9.3
Pêche	Non pollué	33	21.4
Pêche	Pollué	33	20.1
Pêche	Potentiellement pollué	204	123.6
Pêche	SPAQuE	7	3.0

eau.wallonie.be

## 4.4 Obstacles à la circulation des poissons

Nombre d'obstacles : 1

Distance cumulée levée (m) : 802

---

**Type :** Autre      **Réf :** 3992      **Gestionnaire :** Wateringue de la Sille      **Longueur levée (m) :** 802  
**Rôle :** Passage sous le chemin de halage  
**Commentaire :** Préalablement classé comme majeur, aménagé en 2017 par passe à bassins techniques

eau.wallonie.be

## 5. Activités récréatives

### 5.1 Répartition par secteur touristique

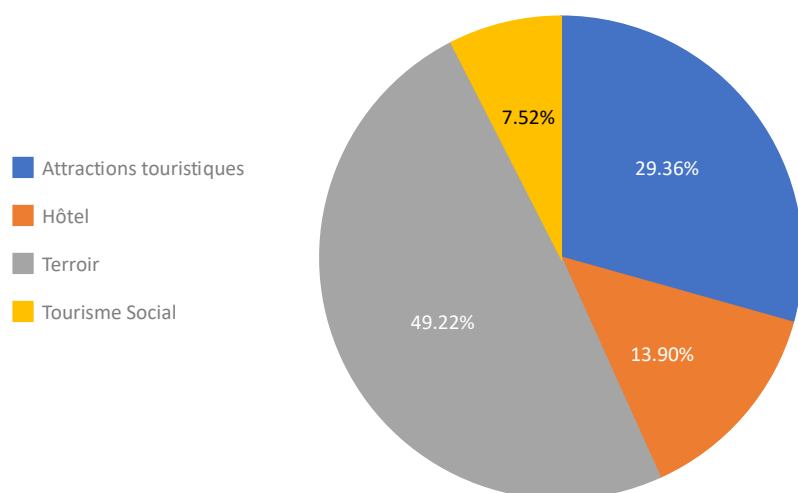
**Note :** "non autorisé" = site ou activité touristique non autorisé par le CGT à utiliser l'appellation protégée "Attraction touristique".

Nombre total des établissements: 25      Total des EH générés: 266      1.3% des EH générés dans le district  
EH estimés épurés:: 70%

Type	Statut	Nombre	EH estimés générés	EH estimés épurés
Attractions touristiques	-	3	78	78
Hôtel	Autorisé	1	21	21
Hôtel	Non autorisé	1	16	16
Terroir	Autorisé	13	81	37
Terroir	Non autorisé	6	50	13
Tourisme Social	-	1	20	20

### 5.2 Charges estimées générées, cumulées par secteur touristique

Part de charge générée cumulée par type d'activité



Charges totales estimées pour le "tourisme"

	Générées	Rejetées*
MES	19.2	6.0 kg/j
DBO	14.4	4.8 kg/j
DCo	31.9	11.2 kg/j
N total	2.9	1.3 kg/j
P total	0.5	0.2 kg/j
Eau	47.9	m3/j

\* charges estimées arrivant en eau de surface directement ou après épuration en STEP

### 5.3 Zones de baignade

**Note :** les eaux de baignade de Wallonie doivent répondre aux objectifs de la directive européenne 2006/7/CE sur la qualité des eaux de baignade (pour des informations détaillées, visitez le site : <http://environnement.wallonie.be/baignade>).

*Aucune zone de baignade n'est désignée dans le bassin versant de cette masse d'eau.*

### 5.4 Kayak

*Aucune activité Kayak n'est enregistrée dans cette masse d'eau.*

eau.wallonie.be

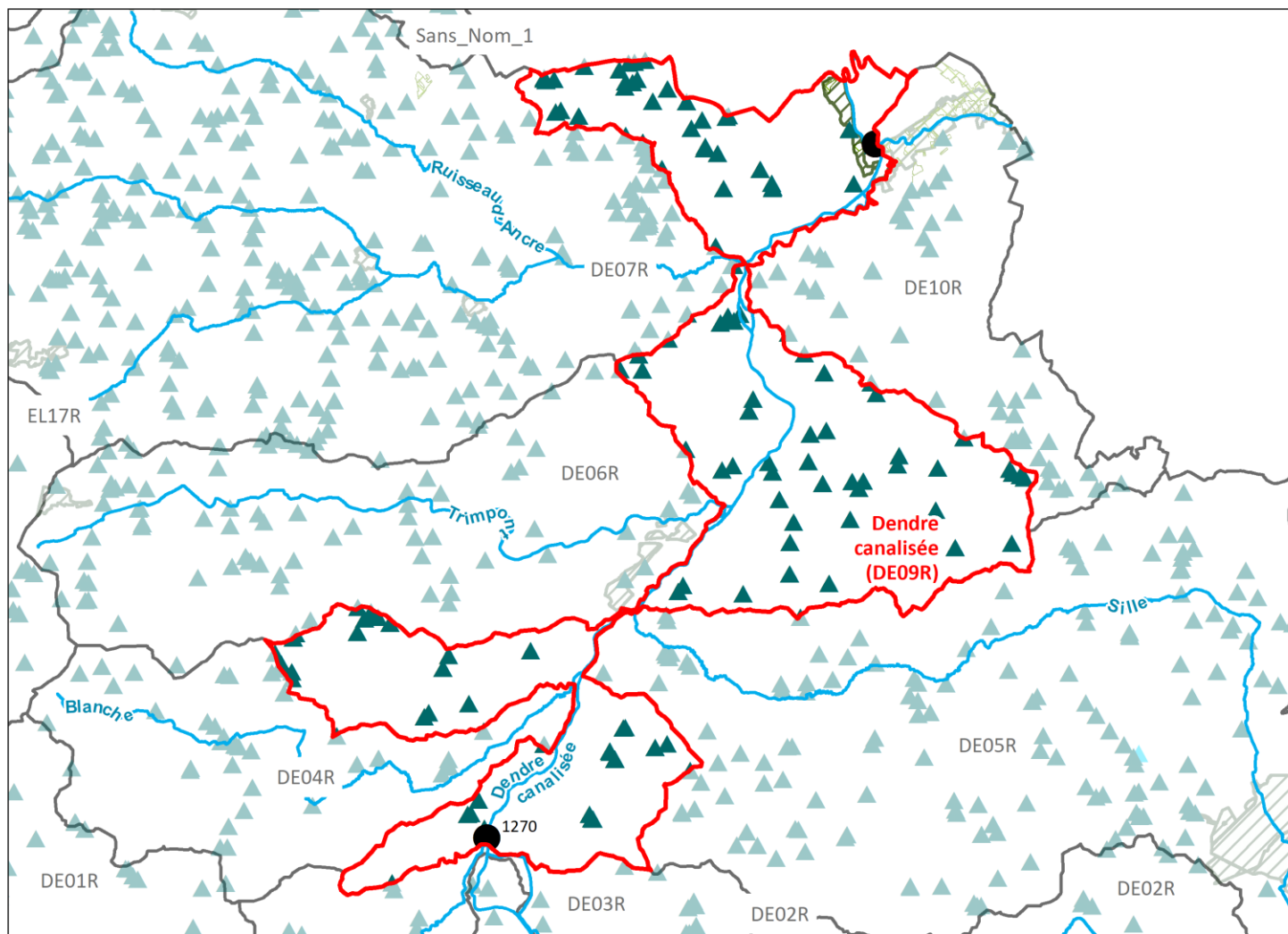
## 6. Zones protégées

### 6.1 Zones sensibles et zones vulnérables

Tout le bassin versant de la masse d'eau est en zone sensible en termes de nutriments (azote et phosphore).

Pourcentage du bassin versant de la masse d'eau en zone vulnérable (nitrates d'origine agricole): 100%

### 6.2 Natura 2000, captages etc.



#### Zones de protection et sites de contrôle

Réserve naturelle agréée (1)

#### Natura 2000

Périmètres de site Natura 2000 (1)

#### Station de contrôle

Points de contrôle de la qualité (4)

#### Captages en eaux souterraines

Captages pour lesquels il n'existe pas de zone de prévention (183)

0 0,75 1,5 3 km



Wallonie

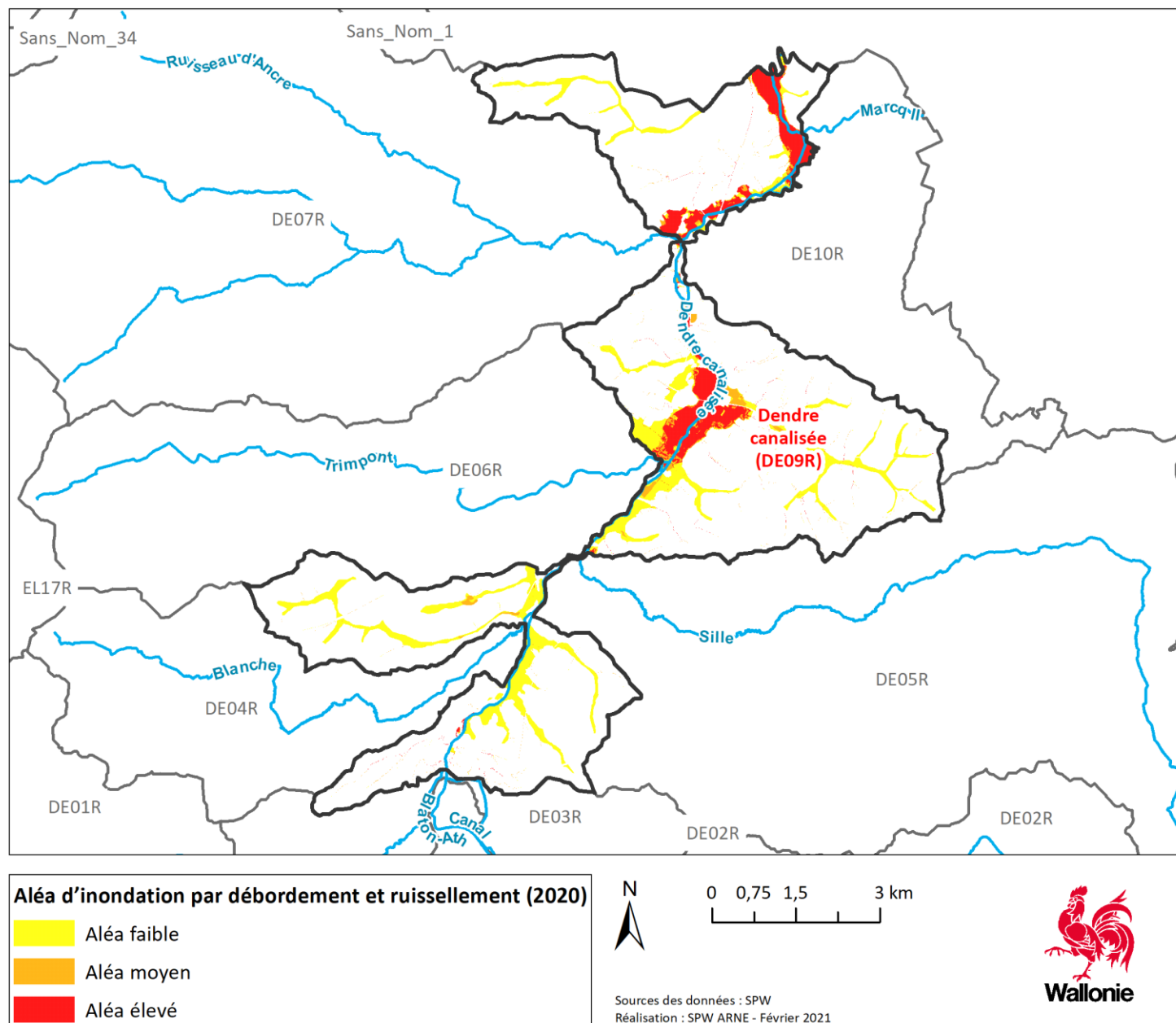


Sources des données : SPW  
Réalisation : SPW ARNE - Février 2021

eau.wallonie.be

## 7. Inondations

### 7.1 Aléas d'inondations



eau.wallonie.be

## 8. Etats et objectifs environnementaux

### 8.1 Points de contrôle

#### Type de contrôle (PG3) Utilité de la station

Surveillance

État de la masse d'eau

L'analyse des données des réseaux de suivi de la qualité des eaux de surface a permis d'établir l'état de la masse d'eau comme suit :

### 8.2 Etat écologique

	PG1 (2009-2015)	PG2 (2016-2021)	PG3 (2022-2027)
<b>Etat écologique</b>	Mauvais	Moyen	Médiocre
Qualité biologique		Moyen	Médiocre
Qualité physico-chimique			
Paramètres généraux		Médiocre	Médiocre
Polluants spécifiques		Mauvais	Bon
		<u>Paramètres déclassants</u> Carbone organique dissous; D.C.O.; DBO5; O2 dissous; Orthophosphates; Phosphore total; Nitrites; Azote amoniacal; Azote kjeldahl; Nitrates; MES; 3,4- dichloroanilines ; Linuron; Diatomées; Macroinvertébrés	<u>Paramètres déclassants</u> COD; DCO; o-PO4 dissous; P tot; N Kjeldahl; NH4+; NO2- ; MES
Qualité hydromorpho.		Médiocre	Médiocre

### 8.3 Etat chimique

	PG1 (2009-2015)	PG2 (2016-2021)	PG3 (2022-2027)
<b>Etat chimique</b>	Pas bon		
Qualité hors PBT		Pas bon	Pas Bon
Qualité avec PBT		Pas bon	Pas Bon
		<u>Paramètres déclassants</u> Isoproturon PBT ubiquistes : HAP + mercure (biote)	<u>Paramètres déclassants</u> Aclonifène, Cyperméthrine, PBT ubiquistes : Mercure (Biote), Heptachlore / heptachlore époxyde (Biote), PBDE (Biote)

#### Légende:

PBT : substances persistantes, bio-accumulatives, toxiques et ubiquistes

Non déterminé : données actuellement insuffisantes pour déterminer l'état

Non pertinent : les paramètres biologiques ne s'appliquent pas à cette masse d'eau

Bon\* : état évalué à partir de données anciennes. L'état de ces masses d'eau sera réévalué sur base des campagnes d'échantillonnages à venir.

- : inconnu

### 8.4 Objectifs environnementaux

	PG1 (2009-2015)	PG2 (2016-2021)	PG3 (2022-2027)
<b>Objectif écologique</b>		Dérogation Technique	Dérogation Technique - naturelle
<b>Objectif chimique hors PBT</b>		Dérogation Technique	Dérogation Technique
<b>Objectif chimique avec PBT</b>		Dérogation Technique	Dérogation Technique

eau.wallonie.be



## 9. Programme de mesures

**Note :** sont détaillées ici uniquement les mesures appliquées spécifiquement à l'échelle "masse d'eau". Pour les mesures appliquées à l'échelle de la région wallonne (RW)\*, voir le programme des mesures des 3èmes Plans de gestion.

### Légende "types de mesures"


Codes Libellé : type mesure

ACQE	Action concrète sur la qualité de l'eau
BGA	Bonne gouvernance administrative
BP	Bonnes pratiques
CCC	Contrats et conventions cadres
CONT	Contrôle
EIR	Etudes, Inventaires Registres
IF	Instrument financier
IRL	Instrument réglementaire et législatif
SAF	Sensibilisation, animation, formation
RC	Récupération des coûts

### \* Liste des mesures applicables à l'échelle RW

PG3_8_03	PG3_23_03	PG3_34_03
PG3_9_03	PG3_24_03	PG3_36_03
PG3_12_03	PG3_25_03	PG3_37_03
PG3_13_03	PG3_26_03	PG3_40_03
PG3_16_03	PG3_27_03	PG3_42_03
PG3_18_03	PG3_28_03	PG3_43_03
PG3_19.2_03	PG3_29_03	PG3_44_03
PG3_20_03	PG3_30_03	PG3_45_03
PG3_21_03	PG3_32_03	PG3_46_03
PG3_22_03	PG3_33_03	PG3_47_03

 mesure de base

 mesure complémentaire

### Echelle Masse d'eau

#### Thématique : Industrie

PG3\_17\_03 Mesure complémentaire Type : IRL Opérateurs : SPW

**Révision des permis d'environnement en fonction des objectifs environnementaux assignés aux masses d'eau.**

#### Thématique : Réduction des rejets de micropolluants

PG3\_19.1\_03 Mesure de base Type : IRL Opérateurs : DEE – Direction des Eaux de Surface et partenaires

**Renforcer les contrôles des conditions fixées dans le permis d'Environnement.**

eau.wallonie.be



## SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

*Les sincères remerciements sont adressés  
à l'attention de toutes celles et ceux qui ont participé  
de près ou de loin à la réalisation de ces fiches*

### **Reproduction et diffusion**

*La reproduction et la diffusion de ce document ou de parties de celui-ci sont  
autorisées à condition de faire mention de la source sous la forme suivante :  
Département de l'Environnement et de l'Eau | Fiches de caractérisation des masses d'eau de surface - SPW-Arne-DEE.*

eau.wallonie.be

**Service public de Wallonie : 1718**